Caen (14) : jugé pour avoir poignardé un individu, un clandestin marocain nie la scène, malgré une vidéo montrant “la lame du coûteau briller”. Il écope de 18 mois de prison et d’une interdiction de paraître dans le Calvados pendant 2 ans

28/05/2025 à 11h53



Le 21 mai 2025, vers 20 h 45, la police est appelée rue Froide à Caen (Calvados), par des riverains qui ont assisté à une agression. Certains ont tenté de la stopper en vain. Ils arrivent vers 21 h 15. La victime a pris la fuite après avoir été blessée d’un coup de couteau à la hanche. Elle ne sera pas entendue.

L’agresseur se présente spontanément aux policiers, en prétendant avoir 16 ans et être la victime. Cependant, un des témoins a filmé la scène depuis une fenêtre située en surplomb. **On y voit l’homme asséner des claques à une autre**

personne, avant de sortir un couteau et de le toucher dans la région de la hanche.

Il est examiné par l'unité médico-judiciaire qui estime son âge à 19 ans au minimum. Sans certitude sur son identité réelle, le ressortissant marocain est présenté lundi 26 mai 2025 en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Caen, assisté d'une interprète. Il demande à être jugé immédiatement.(…)

Concernant l'altercation, **il dit que ce n'était pas un couteau, mais un briquet**. La présidente, Julie Vissault, repasse la vidéo à l'audience et remarque : On voit bien la lame du couteau briller, le geste de déplier la lame, de frapper, puis de la replier avant de ranger le couteau dans sa poche et partir tranquillement. (…)

Le tribunal suit les réquisitions du procureur et condamne Houari Saaïdani à dix-huit mois de prison avec maintien en détention. Il aura interdiction de détenir une arme pendant cinq ans et de paraître dans le Calvados pendant deux ans.

Ouest France